

Monsieur Kris PEETERS
Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi,
de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

61, rue Ducale

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 26 juillet 2018

Monsieur le Ministre,

Le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a transmis au Conseil supérieur des Professions économiques, en date du 6 avril 2018, un projet de « norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique », en remplacement de la norme adoptée en la matière en 2013.

Ce projet de norme a fait l'objet, conformément aux dispositions contenues dans l'article 31 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, d'une consultation publique (du 5 février 2018 au 5 mars 2018) avant d'être transmis au Conseil supérieur.

Cette demande d'approbation du projet de norme est à situer dans le contexte national ayant conduit à l'approbation, en 2009, d'une norme relative à l'application des normes internationales d'audit (normes ISA), couplée à la volonté de disposer d'une norme fixant le contenu du rapport du commissaire au niveau national.

Avant de procéder à l'examen de la demande d'approbation du projet de norme, le Conseil supérieur a procédé à différentes démarches (obligations et options prévues par l'article 31 de la loi précitée) :

- consultation du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation de la Banque nationale de Belgique (BNB) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- audition des représentants de l'IRE dans le cadre de la réunion du Conseil supérieur du 3 juillet 2018.

Le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises a réagi au projet d'approbation de la norme susmentionnée. Aucune réaction n'a par contre été communiquée que ce soit par l'Autorité des services et marchés financiers ou par la Banque nationale de Belgique en réponse au courrier du 18 mai 2018.

L'audition des représentants de l'IRE a été précédée de l'envoi de deux courriers du Conseil supérieur en date du 2 mai 2018 adressés au Président de l'IRE contenant un certain nombre d'éléments dont le Conseil supérieur souhaitait discuter lors de l'audition du 3 juillet 2018.

Par ailleurs, le Conseil supérieur a rencontré, à leur demande, les représentants de l'Institut des Experts-comptables et des conseils fiscaux dans le cadre de la réunion du Conseil supérieur du 22 mai 2018.

Une nouvelle mouture du projet de norme soumis pour approbation a été transmise par l'IRE via mail en date du 2 juillet, au terme de la réunion du Conseil de l'IRE du 21 juin 2018.

Deux nouvelles moutures du projet de normes soumises pour approbation ont été transmises par l'IRE par courrier datés du 9 juillet 2018 et du 18 juillet 2018.

*

* *

Etant donné que les différentes conditions légales en matière de procédure ont été respectées et au vu du contenu dudit projet de norme adopté par le Conseil de l'IRE en date du 23 mars 2018, du 21 juin 2018 et du 17 juillet 2018, le Conseil supérieur a décidé d'approuver le projet de norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique.

Vous voudrez bien trouver, annexés au présent courrier, différents documents :

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 23 mars 2018 par le Conseil de l'IRE soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 1) ;
- le courrier du 6 avril 2018 du Président de l'IRE demandant l'approbation du projet de norme, les résultats de la consultation publique et la fiche technique, établie par l'IRE à la demande du Conseil supérieur, démontrant la suite donnée aux différentes remarques formulées dans le cadre de la consultation publique (annexe 2) ;
- le courrier adressé le 2 mai 2018 au Président de l'IRE posant une question quant au champ d'application exact de la norme soumise pour approbation (annexe 3) ;
- le courrier reçu le 1^{er} juin 2018 du Président de l'IRE relatif à la question posée quant au champ d'application exact de la norme soumise pour approbation (annexe 4) ;
- le courrier adressé le 2 mai 2018 au Président de l'IRE relatif à la publication de l'ouvrage par l'ICCI avant l'approbation de la norme (annexe 5) ;
- le courrier reçu le 14 mai 2018 du Président de l'IRE relatif à la publication de l'ouvrage par l'ICCI avant l'approbation de la norme (annexe 6) ;

- le courrier transmis par le Conseil supérieur au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises en date du 18 mai 2018 (annexe 7) ;
- le courrier transmis par le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises au Conseil supérieur en date du 11 juin 2018 (annexe 8) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la FSMA en date du 18 mai 2018 (annexe 9) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la BNB en date du 18 mai 2018 (annexe 10) ;
- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 21 juin 2018 par le Conseil de l'IRE soumises au Conseil supérieur pour approbation, transmises via mail (annexe 11) ;
- le courrier du 13 juillet 2018 du Président de l'IRE demandant l'approbation d'une nouvelle mouture du projet de norme et les versions française et néerlandaise de la proposition de norme, telle que modifiée à la suite de l'audition du 3 juillet 2018 (annexe 12) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur au Président de l'IRE en date du 17 juillet 2018 demandant quelques adaptations supplémentaires (annexe 13) ;
- le courrier du 18 juillet 2018 du Président de l'IRE demandant l'approbation d'une nouvelle mouture du projet de norme et les versions française et néerlandaise de la proposition de norme (annexe 14) ;
- version finale de la norme soumise pour approbation (version française) présentée en deux colonnes (présentation à l'initiative du Conseil supérieur) (annexe 15).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Jean-Marc DELPORTE

Président